Conformément au règlement (CE) n° 453/2010, annexe I



B 100 N

1. Identification du mélange et de la société

1.1. Identificateur de produit

B 100 N

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées Produit de rinçage pour usage industriel mécanique

1.3. Précisions sur le fournisseur chargé de remettre la fiche de données de sécurité DE: Winterhalter Gastronom GmbH, Tettnanger Straße 72, D-88074 Meckenbeuren

Téléphone: +49 (0) 7542 / 402-0, fax: +49 (0) 7542 / 402-187

E-mail: MSDS@winterhalter.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Appel d'urgence centre antipoison Berlin, conseil en allemand et anglais :

téléphone: +49 (0) 30 / 30686 790

2. Identification des dangers

2.1. Classification du mélange

Le produit n'est pas classé irritant et nocif selon les critères de classification de la directive 1999/45/CE. En raison de sa teneur en substances dangereuses, certains effets sont cependant possibles, lesquels sont décrits au chapitre 11.

2.2. Eléments d'étiquetage (selon 1999/45/CE)

S 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance identifiée selon 1907/2006/CE annexe XIII comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante et très bioaccumulable (vPvB). Risque d'étouffement après l'ingestion et le vomissement dû à la formation de mousse.

3. Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Ce produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Substances dangereuses :	Désignation	%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008	Classification selon la directive 67/548/CEE	Toxicité aiguë
CAS: 68439-51-0 EINECS: polymère	Agents de surface non ioniques	5-15	Très toxique pour les organismes aquatiques, catégorie 1; H 400	N; R 50	DL ₅₀ (dermal, rat)>2 000 mg/kg DL ₅₀ (oral, rat)>2 000 mg/kg DL ₅₀ (inhalation, poussières/brouillards, rat)>5 mg/l/4 h
CAS: 28348-53-0 EINECS: 248- 983-7	Cumènesulfona te de sodium	5-15	Irritant pour les yeux, catégorie de danger 2 ; H 319	Xi ; R 36	DL ₅₀ (dermal, rat) >2 000 mg/kg DL ₅₀ (oral, rat) >2 000 mg/kg DL ₅₀ (inhalation, poussières/brouillards, rat) >5 mg/l/4 h

Révision le : 01/04/2010 n° rév. : 01 SIDA_FR_B 100 N_89300141_Rev01.doc Dernière impression le : 28.07.2011

Page 1 sur 6

Conformément au règlement (CE) n° 453/2010, annexe l



B 100 N

Remarque : Les caractéristiques de dangerosité se rapportent aux propriétés des substances pures, au marquage de la préparation (produit) - cf. chapitre 2. Vous trouverez le libellé des phrases R mentionnées et les remarques relatives aux dangers au chapitre 16

Premiers secours 4.

4.1. Description des premiers secours

Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Si des troubles apparaissent, consulter un

médecin.

Après inhalation :

Aucun risque d'exposition par inhalation en cas d'utilisation

conforme.

Après contact avec la peau: Laver à l'eau et au savon puis bien rincer. Retirer les vêtements

contaminés par le produit.

Après contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire le plus d'eau possible. Ne pas faire vomir. En cas de douleurs persistantes, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir chapitre 11.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers 4.3. nécessaires

Traiter de façon symptomatique. En cas d'ingestion de grandes quantités, administration d' antimoussant médical (Dimeticon).

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Appropriés : jet d'eau, mousse résistante à l'alcool, poudre d'extinction, dioxyde de carbone. Inappropriés : jet d'eau à fort débit

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Produits de la combustion possibles : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Le produit n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Mesures à prendre en cas de déversement accidentel 6.

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence 6.1 Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Mesures de protection de l'environnement 6.2

Ne pas laisser pénétrer le produit dans les égouts, les eaux superficielles, les eaux souterraines et le sol.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage 6.3

Absorber au moyen de matières absorbantes (p. ex. liant universel, sable, terre à diatomées). Chasser les petits résidus avec beaucoup d'eau.

6.4 Référence à d'autres chapitres

Respecter les remarques et les mesures de protection contenues dans les chapitres 7 et 8.

Révision le : 01/04/2010 n° rév. : 01 SIDA_FR_B 100 N_89300141_Rev01.doc Dernière impression le : 28.07.2011 Page 2 sur 6

Conformément au règlement (CE) n° 453/2010, annexe l



B 100 N

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser exclusivement conformément aux informations contenues dans la fiche de données techniques.

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas mélanger avec d'autres produits. Ne pas manger, ni boire, ni fumer dans les zones de travail. Se laver les mains après utilisation. Avant de pénétrer dans les zones des repas, retirer les vêtements et équipements de protection contaminés.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

7.3. Utilisation finale particulière

Voir chapitre 1.2.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Voir chapitre 3.

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle :

Protection respiratoire:

non nécessaire en cas d'utilisation conforme aux informations

contenues dans la fiche de données techniques.

non nécessaire en cas d'utilisation conforme aux Protection des mains :

informations contenues dans la fiche de données techniques.

non nécessaire en cas d'utilisation conforme aux informations Protection des yeux :

contenues dans la fiche de données techniques.

Propriétés physiques et chimiques 9.

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles 9.1.

Etat de l'agrégat : liquide incolore

Couleur: spécifique au produit Odeur:

Valeur pH (20 °C): 5.5 Point d'ébuilition (°C): env. 100 sans objet Point d'éclair (°C) : Point de fusion/intervalle de fusion (°C) env. 0

Dangers d'explosion: non explosif non définies Propriétés comburantes : non définie Pression de vapeur : Densité relative (20 °C) g/cm3 env. 1,0

mélangeable au choix Solubilité dans l'eau (20 °C) :

non définie Solubilité:

n-octanol/eau: non défini Coefficient de partage :

Viscosité (20 °C) mPa s : < 10 non définie Densité de vapeur : Vitesse d'évaporation : non définie Densité apparente g/i env. : sans objet

Révision le : 01/04/2010 n° rév. : 01 SIDA_FR_B 100 N_89300141_Rev01.doc Dernière impression le : 28.07.2011 Page 3 sur 6

Conformément au règlement (CE) n° 453/2010, annexe l



B 100 N

9.2. **Autres informations**

Aucune donnée physico-chimique supplémentaire n'a été transmise.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable dans des

conditions d'environnement normales

Aucune réactivité inhabituelle connue.

(température ambiante).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun risque de réactions dangereuses en cas

d'utilisation conforme.

10.4. Conditions à éviter

10.5. Matériaux incompatibles Aucune connue Aucune incompatibilité dangereuse connue

10.6. Produits de décomposition dangereux Aucun en cas d'utilisation conforme.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiquë

Toxicité aiguë des substances présentes à des concentrations importantes : voir chapitre 3.

Irritation, effet corrosif, sensibilisation

Classification du produit selon 1999/45/CE : voir chapitre 2.

Toxicité en cas d'administration répétée

Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité, mutagénicité, toxicité pour la reproduction

Le produit ne contient aucune concentration importante de substances dotées de propriétés cancérogènes, mutagènes et/ou toxiques pour la reproduction.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Substances tensioactives: CL 50 (poissons, daphnies) 1-10 mg/l

Autres substances organiques : CL 50 (poissons, daphnies) >10 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Toutes les substances organiques contenues dans le produit satisfont aux critères du test OCDE 302 B et aux valeurs requises dans le règlement sur les détergents (CE) 648/2004 en ce qui concerne la biodégradabilité intégrale.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit ne contient aucune concentration importante de substances bioaccumulables.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Voir chapitre 2.3.

12.6. Autres effets néfastes

Une attestation écologique comportant des informations détailées sur l'impact sur l'environnement est disponible sur demande.

Révision le : 01/04/2010 n° rév. : 01 SIDA_FR_B 100 N_89300141_Rev01.doc Dernière impression le : 28.07.2011 Page 4 sur 6

Conformément au règlement (CE) n° 453/2010, annexe l



B 100 N

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit : élimination (incinération) correcte des résidus de produit par une entreprise homologuée, spécialisée dans l'évacuation des déchets.

Code de déchets selon 2000/532/CE (produit) : 070699

Emballages contaminés : vider intégralement les emballages contaminés en PEHD puis les fermer ; ils peuvent être alors envoyés au recyclage, mis en décharge ou incinérés.

Observer pour cela les règlements locaux. Valable uniquement en Allemagne : les emballages comportant le symbole « Point vert » peuvent être éliminés via le système DSD.

Code de déchets selon 2000/532/CE (emballage) : 150102

14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU:

14.2. Nom d'expédition des Nations unies : ADR/RID

IMDG-Code/ICAO T.I./IATA DGR

14.3. Classe de danger pour le transport :

matière non dangereuse selon ADR

14.4. Groupe d'emballage :

14.5. Dangers pour l'environnement :

ADR/RID/IMDG-Code/ICAO T.I./IATA DGR

non dangereux pour l'environnement selon 2.2.9.1.10 ADR

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

EmS:-

voir chapitres 6 à 8

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC :

Le produit n'est pas prévu pour un transport en vrac.

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Le produit est une préparation aqueuse et contient un taux de dissolvant organique (COV) < 30 % selon 1999/13/CE

Substances (selon 648/2004/CE)

Révision le : 01/04/2010 n° rév. : 01 SIDA_FR_B 100 N_89300141_Rev01.doc Dernière impression le : 28.07.2011 Page 5 sur 6

Conformément au règlement (CE) n° 453/2010, annexe l



B 100 N

5-15 % d'agents de surface non ioniques, contient des agents de conservation (méthylchlorisothiazolinone, méthylisothiazolinone). Autres substances : produits secondaires

Dispositions nationales:

Allemagne:

Classe de risque de pollution de l'eau (VwVwS, annexe 4) = 2 – pollue l'eau Numéro BfR (Institut fédéral allemand d'évaluation des risques) :

Autriche:

Classe de dangers VbF (Réglementation allemande pour les liquides inflammables) : --Les dispositions de la loi sur la protection des travailleurs et les règlements correspondants doivent être respectés dans leur version en vigueur.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Le produit n'a été soumis à aucune évaluation de la sécurité chimique selon 1907/2006/CE, annexe l.

16. Autres informations

Libellé des phrases R mentionnées au paragraphe 3

R 36

Irritant pour les yeux.

R 50

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Texte intégral des remarques relatives aux dangers mentionnées au chapitre 3

H 319

Provoque une sévère irritation des yeux

H 400

Très toxique pour les organismes aquatiques

Les données sources utilisées pour l'élaboration de la présente fiche de données de sécurité peuvent être consultées sur les fiches de données de sécurité de nos fournisseurs.

Les informations ci-dessus se basent sur l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience et décrivent notre produit en tenant compte de certaines exigences de la protection du travail et de l'environnement sans toutefois garantir une qualité spécifique. Les modifications essentielles par rapport à la version précédente sont signalées par un trait vertical.

Révision le : 01/04/2010 n° rév. : 01 SIDA_FR_B 100 N_89300141_Rev01.doc Dernière impression le : 28.07.2011 Page 6 sur 6